



AVOIR LA LANGUE DANS SA POCHE

Médias sociaux, sites Web et documents publicitaires

Ce présent document offre des astuces mises en place par Mémo, un outil qui œuvre comme assistant pour la francisation auprès des petites entreprises.

Le saviez-vous?

- Si votre entreprise fait des affaires au Québec, son site Web doit être accessible en français.

Vous avez aussi des internautes provenant d'ailleurs dans le monde? Votre site peut être accessible en plusieurs langues, mais l'ensemble du contenu doit être offert en français (y compris les fiches de vos produits) et être de qualité équivalente.

- Si votre entreprise diffuse sur son site Web et sur les réseaux sociaux des publications commerciales, des dépliants, des brochures, des catalogues ou des publicités, ceux-ci doivent être rédigés en français.

Vous pouvez également publier du contenu dans une autre langue que le français, à condition que celui s'adressant à votre clientèle québécoise soit toujours accessible en français.



À titre d'entreprise, vous avez des obligations à respecter pour faire du français la langue commune du commerce et des affaires, et vous pouvez en tirer profit.

Communiquez avec votre clientèle en français et ainsi :

- fidélisez votre clientèle! Au Québec, 3 personnes sur 4 disent préférer magasiner et s'informer en ligne en français;
- faites-vous comprendre! Communiquer en français, c'est utiliser la langue parlée par la grande majorité de la population québécoise. Ainsi, vos messages ont bien plus de chance de passer et d'être compris!

Conseil pratique!

Que faut-il faire si vous souhaitez publier du contenu dans une autre langue que le français? Demandez-vous si ce contenu est destiné à votre clientèle du Québec ou s'il est pertinent pour celle-ci. Si oui, il doit être accessible en français!

Avoir la langue dans sa poche,
c'est maintenant possible pour les entreprises!

